

AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de CHAMPILLON (51160)

Avis d'enquête publique sur le projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal – parcelle cadastrée A 1035

Le Maire, par arrêté n° 2022-43 du 1^{er} Juillet 2022 a prescrit l'Enquête Publique relative au **projet de transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine routier communal – (parcelle cadastrée A 1035)**, laquelle se déroulera sur une période de 15 jours **du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.**

Au terme de l'Enquête Publique, le transfert d'office d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans la domaine routier communal – (parcelle cadastrée A 1035) pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente pour prendre la décision.

Madame Ginette BINET a été désignée en qualité de **Commissaire-Enquêteur** par Monsieur le Maire de Champillon.

Le dossier est consultable :

* **Sous forme « papier »** à la Mairie de Champillon, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du Lundi au Vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h, **du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.**

*Sous forme numérique

- Sur un poste informatique disponible en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture **du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.**
- Sur le site internet de la commune : <https://www.champillon.com/fr/>

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions :

* **Sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Champillon**, aux jours et heures habituels d'ouverture **du Lundi 29 Août 2022 à 10h au Lundi 12 Septembre 2022 à 12h.**

***Par courrier électronique** à l'adresse suivante : enquetepublique@champillon.com

***Par voie postale**, à l'adresse suivante : Madame le Commissaire-Enquêteur – Mairie de Champillon - 7 rue Pasteur - 51160 CHAMPILLON.

***Pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur**, à la Mairie de Champillon :

- **Le Lundi 29 Août 2022 de 10h à 12h.**
- **Le Lundi 12 Septembre 2022 de 10h à 12h.**

Les informations suivantes :

- Nomenclature de la voie dont le transfert à la commune est envisagé,
- Caractéristiques techniques de l'état d'entretien de cette voirie,
- Plan de situation,
- Etat parcellaire.

se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées ci-dessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à Mr le Maire de Champillon en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet de la commune <https://www.champillon.com/fr/>

Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN